

Procès-Verbal Conseil Municipal du 12 avril 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril s'est réuni à Précy sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Philippe ELOY**, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, M. MICHEL **KOPACZ**, Mme Adeline **SCHULD**, M. Olivier **FREVILLE**, Mme Valérie **BOUDAILLIEZ**, Mme Sylvie **QUIENOT**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, Mme Evelyne **CHANDELLIER**, Mme Véronique **GUYON**, M. Patrice **LEMAITRE**, M. Roland **GILLET**, M. Michel **QUINAUD**, Mme Françoise **RASKA**, Mme Ludivine **REBIFFÉ**, Mme Cécile **DAUCHEL**, M. Martial **STOFFEL**, Mme Françoise **TESTART**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**.

Etaient représentés : Mme Patricia **CAVICCHI** par B. **BAECKEROOT**, M. Joël **HENRIQUES** par V. **BOUDAILLIEZ**, M. Georges **CHOUPEAUX** par L. **REBIFFE**, M. Fabrice **DESCROIX** par P. **ELOY**,

Etait absent : M. Bruno **GOSSELIN**,

Mme Evelyne **CHANDELLIER** a été désignée comme **Secrétaire de séance**

1 – APPROBATION DU PV Conseil Municipal en date du 12 mars 2018

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité : 20 POUR et 2 ABSTENTIONS** (A. **SCHULD**, V. **GUYON**)

- **APPROUVE** le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 mars 2018.

2 – APPROBATION DU PV Conseil Municipal en date du 21 mars 2018

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité : 16 POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. **KOPACZ**, F. **TESTART**, M. **STOFFEL**, F. **RASKA**, V. **GUYON**, P. **LEMAITRE**)

- **APPROUVE** le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 mars 2018.

3 – TAUX d'IMPOSITION 2018 : Reprise de la délibération du 12 mars 2018

VU l'observation de la Sous-préfecture de Senlis en date du 21 mars 2018 sur la délibération prise en conseil municipal du 12 mars 2018, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les taux d'imposition 2018.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018

En 2018, la revalorisation des bases de la fiscalité locale opérée par l'Etat (Loi de finances) sera de 1,24 %. Les valeurs locatives qui servent de base aux impôts directs locaux en 2018 sont revalorisées par un coefficient égal à + 1,24% pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels relevant de la méthode dite comptable et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux antérieurs sur les mêmes bases 2017 ce qui donne une recette fiscale prévisionnelle de 987 659 euros.

Les taux d'imposition pour l'année 2018:

TAXES	TAUX N - 1	TAUX 2018	BASES	PRODUIT
Habitation,	14,40	14,40	3 733 000	537 552
Foncier bâti	17,53	17,53	2 422 000	424 576
Foncier non bâti	43,27	43,27	60 400	25 531

Soit un montant total de recette fiscale **prévisionnelle** de 987 659 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux 2018 :

TAXES	TAUX 2018
Habitation,	14,40
Foncier bâti	17,53
Foncier non bâti	43,27

4 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie QUIENTO, adjointe chargée du secteur des associations qui rend compte du travail de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de décider du versement des subventions 2018 aux associations, selon les propositions suivantes faites par la commission « Animations, Associations »:

Madame QUIENOT demande de rajouter l'association Entraide la Source (Epicerie Sociale) dans le tableau ci-après suite à un oubli matériel du tableau.

Ci-après le tableau des subventions proposées par la commission en date du 3 avril 2018 pour les associations ayant déposé un dossier dans le temps imparti.

Subventions annuelles aux associations			
Associations	Accordées	Demandées	Propositions
	2017	2018	De la commission 2018
Badminton (les volants de Précy)	250 €	100 €	100 €
Club rencontres et loisirs	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Compagnie d'arc	800 €	800 €	700 €
Ecole de musique	4 000 €	4 500 €	4 000 €
Echecs « Droit au Mat »	0 €	150 €	150 €
Filles et Chiffons	250 €	250 €	250 €
Gymnastique entretien	800 €	800 €	800 €
Jardins Familiaux	300 €	350 €	300 €
CLIP	150 €	150 €	150 €
Judo Club	3 400 €	3 500 €	3 500 €
Karaté Club	800 €	1 000 €	800 €
Secours catholique	300 €	300 €	300 €
Les pêcheurs réunis	700 €	700 €	700 €
Don du sang	300 €	300 €	300 €
Comité de jumelage	600 €	600 €	600 €
Mémoire et avenir citoyen	150 €	150 €	150 €

TCPO	2 500 €	3 000 €	2 000 €
UNC	800 €	1 000 €	800 €
La Boule amicale	300 €	600 €	300 €
RCP Foot	7 200 €	7 800 €	7 200 €
Entraide la Source (Epicerie Sociale)	1 807 €	1 850 €	1 850 €

<i>Associations</i>	Accordées	<i>Demandées</i>	<i>Propositions</i>
	2017	<i>2018</i>	<i>De la commission</i>
			<i>2018</i>
Subventions exceptionnelles			
La Boule Amicale	300 €	300 €	300 €

Quelques précisions sont apportées aux membres du Conseil Municipal concernant le choix de la décision de la commission.

Cie d'Arc : la baisse de la subvention est justifiée par la diminution des adhérents de l'Association ainsi que les travaux qui seront réalisés par la Commune pour la Cie d'Arc.

TCPO : La commission ne souhaite pas financer le Club pour l'entretien des terrains de Tennis. Elle préfère que cela soit les services de la Commune qui continuent à procéder à cet entretien.

La Boule Amicale : La demande de 600 euros est divisée en 300 euros de subvention annuelle et 300 euros de subvention exceptionnelle. La commission souhaite continuer à aider l'association à suite à la reprise de celle-ci par de nouveaux bénévoles. Les 300 euros exceptionnels ne deviendront pas une subvention annuelle.

RCP foot : Le Club a demandé une subvention exceptionnelle pour les 70 ans du Club, le changement des filets de but de foot et l'acquisition d'une traceuse de terrain. Toutefois, la commission a demandé des précisions pour voter le versement de cette subvention exceptionnelle qui sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Choré'sens : La commission est en attente de précisions sur les dépenses et de pièces complémentaires. La subvention demandée sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Précý au fil du temps et le Comité des fêtes ne demandent pas de subvention. Toutefois, le Comité des fêtes demande un local pour pouvoir entreposer du matériel en toute sécurité. Cette demande est actuellement à l'étude.

Mme TESTART demande, comme chaque année, de verser un peu plus à l'association l'entraide la Source que leur demande officielle.

Mme VAN WYSBERGHE précise qu'il y a entre 11 et 15 familles de Précý qui utilisent les services de l'Epicerie Sociale avec l'aide de bénévoles qui organisent le transport jusqu'à Chantilly.

Monsieur le Maire précise que c'est l'assemblée générale de l'Association de l'Entraide qui fixe le montant de l'aide demandée par rapport au nombre d'habitants de la commune. Elle ne souhaite pas forcément recevoir plus pour faire de la Trésorerie. Toutefois, il a déjà été versé une subvention exceptionnelle pour effectuer des travaux dans les locaux de l'épicerie sociale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois associations extérieures à la Commune ont présenté des demandes de subvention : L'association des soins palliatifs de l'Oise, l'Association Vie libre et un particulier qui souhaite participer au Rallye des Gazelles.

Il précise que la Commission ne souhaite pas donner une suite favorable à ces demandes qui ne concernent pas directement la commune, car il y aurait un risque de demandes multiples.

M. FREVILLE remercie Mme QUIENOT du gros travail d'analyse des dossiers pour les présenter à la commission pour étude. Il précise également que les associations dans leur ensemble ont bien respecté les consignes demandées.

Mme QUIENOT précise que si elle demande des précisions aux associations, ce n'est pas une intrusion mais bien dans un souci de l'utilisation des fonds publics versés aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte le versement des subventions aux associations comme ci-dessus référencées (sauf pour l'Association Mémoire et Avenir Citoyen).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 21 Pour et 1 Abstention** (O. FREVILLE, trésorier de l'Association Mémoire et Avenir Citoyen)

ADOpte le versement de la subvention à l'Association Mémoire et Avenir Citoyen comme ci-dessus référencée..

5 - CREATION D'UN SYNDICAT A VOCATION UNIQUE :

Monsieur le Maire présente le projet à l'ensemble du Conseil Municipal. Il souligne le choix des communes de Boran, Cires-les-Mello et Précy sur Oise de faire le choix de la création d'un syndicat afin de pouvoir garder le personnel titulaire issus de l'ancienne communauté de Communes « La Ruraloise » La création du Syndicat permettra également la continuité du service public à partir du mois d'août prochain par l'ouverture des Centres de Loisirs.

Le choix du syndicat est aussi motivé pour ne pas prendre un prestataire extérieur qui coûte en frais de gestion.

Monsieur le Maire précise également que les dépenses du Syndicat seront compensées par la Communauté de Communes la Thelloise, comme prévu dans la CLECT.

Notre communauté de Communes la THELLOISE ne reprenant pas la compétence « enfance, petite enfance et jeunesse », (accueil périscolaire, accueil de loisirs des mercredis, centres aérés, séjours adolescents) les communes ex RURALOISE doivent choisir entre différentes solutions pour pouvoir assurer cette compétence dès la fin de l'année scolaire et avant la rentrée de septembre 2018.

Après réflexion et analyse des différentes possibilités offertes :

- Création d'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)
- Lancement d'un marché pour trouver un prestataire pour gérer cette compétence, tels l'ILLEP, l'Association Léo Lagrange, etc.
- Reprise de la compétence en interne en créant un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Les communes de Cires-les-Mello, Boran-sur-Oise et Précy-sur-Oise décident de créer un SIVU qui apparaît comme étant la solution la mieux adaptée à notre situation, car elle permet notamment de

reprenre les personnels titulaires qui travaillent avec nous depuis des années et sont très expérimentés, de plus le SIVU est très rapide à mettre en place contrairement au SIVOM qui ne nous permettrait pas d'être prêts pour la prochaine rentrée de septembre.

Quant au choix du prestataire pour assurer cette compétence il se révèle plutôt onéreux avec 13% de frais de gestion à ajouter à l'addition.

Mme GUYON précise que la reprise de la halte-garderie n'est pas rentable. Il faudrait revoir son mode de fonctionnement et adapter les tarifs au mode de garde.

LE syndicat devra réfléchir au mode de fonctionnement de la halte-garderie dans son futur règlement.

En vertu du Code Général des Collectivités locales, les syndicats intercommunaux sont créés selon une procédure simplifiée en cas de délibérations concordantes de tous les conseils municipaux. Leur création peut immédiatement être autorisée par arrêté du Préfet, sans arrêté de périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ENTERINE** l'adhésion de la Commune de Précy sur Oise au syndicat à vocation unique « Rural'Oise » créé à compter de juillet 2018
- **APPROUVE** les statuts de ce syndicat annexés à la présente délibération et le périmètre de Cires-les-Mello, Précy-sur-Oise et Boran-sur-Oise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

6 – URBANISME : CREATION D'UNE IMPASSE : Lotissement « Le clos des près »

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. L'attribution d'un nom à une rue ou une modification de nom par le Conseil Municipal doit être motivée, comme toute décision, par la poursuite de l'intérêt public local.

La création de lotissement « le clos des près » engendre la création d'une nouvelle impasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la dénomination de l'impasse créée par le Lotissement « Le clos des près » de la manière suivante : **Impasse des Bruyères**
- **NUMEROTE** l'impasse de 1 à 2.
- **CHARGE** le Maire d'en informer notamment les services de la Poste et le Centre des Impôts fonciers de Creil.

7 – MOTION DU DEPARTEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSES

Considérant la menace d'une fermeture de classe de l'école Angélique de Vaucouleurs à la rentrée prochaine, Monsieur le Maire propose de voter la proposition de **Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes du Département de l'Oise.**

Le Comité technique spécial départemental de l'Education nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes. A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumise à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13% des jeunes Isariens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Je vous demande donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classe.

8 – QUESTIONS DIVERSES

A°) Réfection complète de la ligne SNCF Persan - Creil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SNCF a prévu en 2019, la réfection complète de la ligne Persan – Creil. Cette ligne a déjà 29 ans d'âge. Il y aura un certain nombre de contrainte pendant les travaux surtout la fermeture des passages à niveau. Toutefois, le côté positif est que la ligne ne devrait pas fermée à terme.

B°) Route de Beauvais (CD 92)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Oise a prévu de refaire la voirie de la Route de Beauvais avant la fin de cette année 2018.

C°) Défilé du 8 mai

Tous les conseillers municipaux sont cordialement invités au défilé du 8 mai. Monsieur le Maire compte sur votre présence.

D°) Festival des clochers

LE Festival des clochers se tiendra le 20 mai prochain en l'église de Précy sur Oise avec la participation de la Chorale « Millésime » en première partie et un groupe de musique irlandaise en seconde partie.

Fin de séance à 21h40

Le Maire
Philippe ELOY

